



**Direction des Finances et des Achats**  
Sous-Direction du Budget  
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

**OBJET :**     Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2021

**2021 DFA 22**

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2020 DFA 76-1 et 76-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2021 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ 6 295,83 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte de l'exécution 2020 et des autorisations de programme terminées) ;
  - ✓ 2 129,54 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- pour le budget de fonctionnement à 8 677,89 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 5 980,51 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2021) ;
  - ✓ à 2 380,80 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- le budget de fonctionnement à 8 814,70 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2020.

§ § § § §  
§ § §  
§

|                 |
|-----------------|
| <b>SOMMAIRE</b> |
|-----------------|

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>1<sup>ÈRE</sup></b> | <b>PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021</b> .....                                |
|                        | TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2021 .....                    |
|                        | SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL .....   |
|                        | SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES..... |
|                        | TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....                                |
| <b>2<sup>ÈME</sup></b> | <b>PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT</b> .....                                   |
|                        | TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....                                     |
|                        | SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....                |
|                        | SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES .....                         |
|                        | SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....            |
|                        | TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....  |
|                        | SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES .....  |
|                        | SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....  |
| <b>3<sup>ÈME</sup></b> | <b>PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b> .....                                  |
|                        | TITRE I – LES RECETTES .....   |
|                        | TITRE II – LES DÉPENSES.....   |
| <b>4<sup>ÈME</sup></b> | <b>PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION</b> .....                                  |

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Document budgétaire)**

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Individualisation des autorisations de programme)**

## 1<sup>ère</sup> Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021

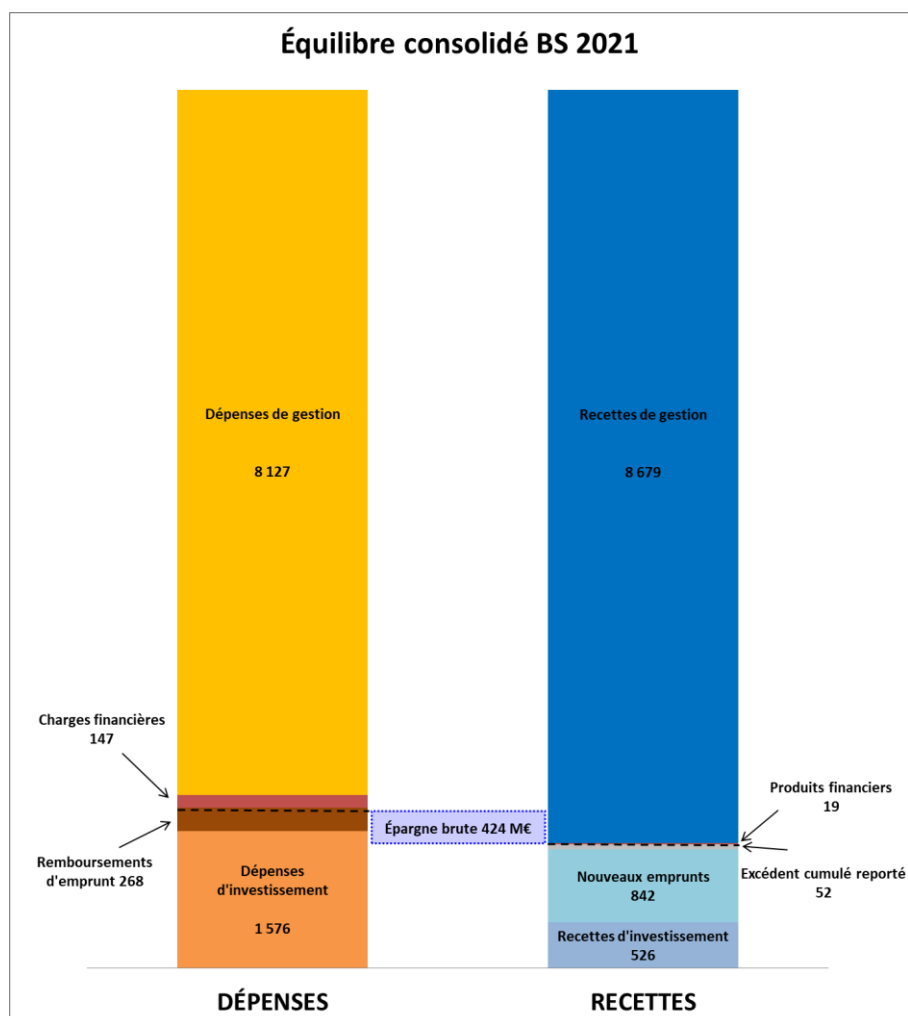
### Précision méthodologique :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

### TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2021

#### A/ L'équilibre général du BS 2021

Le présent projet de BS 2021 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 à hauteur de **-42,1 M€**, obligation règlementaire, affecte à due concurrence le BS 2021. Par ailleurs, le projet prévoit l'inscription de recettes complémentaires pour **136,8 M€** et de dépenses de fonctionnement nouvelles à hauteur de **99,8 M€**, pour financer notamment la hausse des allocations individuelles de solidarité (AIS) pour **46 M€** et de dépenses de péréquation pour **47,7 M€**. Cela a pour conséquence une baisse de l'autofinancement volontaire de la section d'investissement de **5 M€**. L'autorisation d'emprunt augmente de 59,4 M€ pour s'élever à **841,9 M€**.



## **B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes**

### **▪ Les dépenses d'investissement**

**Les dépenses d'investissement, en hausse de 251,3 M€ dont 76 M€ sont neutralisées, sont ainsi augmentées de 175,3 M€, dont 59,4 M€ au titre de la recapitalisation de la SETE.**

**Les inscriptions nouvelles en dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 126,7 M€, dont 59,4 M€ pour la recapitalisation de la SETE, 33,1 M€ de restes à réaliser (RAR) et 34,2 M€ d'inscriptions nouvelles.** Le détail de ces inscriptions est fourni ci-dessous au sein du sous-titre I du titre II de la 2<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

En complément des inscriptions nouvelles, il est proposé de réaliser des mouvements de crédits entre chapitres et directions afin de mettre en cohérence le budget avec les prévisions d'exécution des directions. Les mouvements concernés étant équilibrés, cela ne conduit pas à inscrire des crédits supplémentaires.

Par ailleurs, il est proposé l'inscription des crédits pour les **opérations d'ordre à hauteur de 48,6 M€** (dont 45,3 M€ au titre d'opérations équilibrées au sein de la section d'investissement).

### **▪ Les recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement neutralisées sont augmentées de 175,3 M€, dont 93,5 M€ au titre de la reprise de l'excédent 2020 de la section d'investissement.**

**Les recettes réelles d'investissement diminuent de 26 M€,** uniquement du fait de la diminution du FCTVA, afin de tenir compte des résultats du CA 2020.

À cela s'ajoute la **reprise du résultat de la section d'investissement (+ 93,5 M€)**, l'augmentation de **l'autorisation d'emprunt (+ 59,4 M€)** et une diminution de **l'autofinancement volontaire (- 5 M€)**.

Enfin, **45,3 M€** sont inscrits au titre des **opérations d'ordre équilibrées** au sein de la section d'investissement, **8,1 M€** au titre d'une **opération d'ordre de transfert de la section de fonctionnement**.

### **▪ Les dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 274,1 M€, en hausse de 91,8 M€ par rapport aux crédits votés au BP 2021.** Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de gestion (23,8 M€), en lien avec la progression des allocations individuelles de solidarité (AIS), la hausse des dépenses de péréquation (47,7 M€) et l'inscription de 20,3 M€ de restes à réaliser.

Les dépenses de gestion augmentent de 44 M€. Cette hausse s'explique par l'inscription des restes à réaliser pour 20,3 M€, de dépenses nouvelles à hauteur de 52 M€, partiellement compensées par 28 M€ de moindres dépenses.

Ainsi, 46 M€ sont inscrits pour couvrir la progression des allocations individuelles de solidarité (AIS), notamment due à l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA. Par ailleurs, la prise en compte du fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) s'élève à 1,8 M€. Enfin, 4 M€ sont prévus pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'établissement public Paris Musées.

Les 28 M€ de moindres dépenses se répartissent de la manière suivante :

- 2,6 M€ au titre des classes découvertes non effectuées du fait de la crise sanitaire ;
- 1,4 M€ au titre des crèches du fait de leur fermeture pendant 3 semaines en avril ;
- 0,7 M€ de dépenses diverses à la direction des ressources humaines ;
- 3,2 M€ au titre d'un transfert effectué à la demande des mairies d'arrondissement au sein des états spéciaux d'arrondissement du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement ;
- 0,2 M€ au titre des marchés d'animation des bibliothèques ;
- 20 M€ sur les provisions.

Les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux augmentent de 47,7 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la prise en compte des dépenses supplémentaires de l'ordre de 18 M€ au titre du compte d'affectation spéciale amendes dit « CAS Amendes ».

Cette hausse s'explique également par l'augmentation de 14,1 M€ de l'enveloppe du fonds de péréquation des droits de mutations à titre onéreux, par l'augmentation de 11,4 M€ des autres fonds de péréquation, par une restitution de 3,2 M€ de diverses taxes dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et un reversement de cotisation foncière des entreprises à la Métropole du Grand Paris de 1 M€.

L'ensemble des inscriptions en dépenses est détaillé dans la présentation par politique publique (titre II de la présente partie).

#### ▪ **Les recettes de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 697,9 M€, en hausse de 133,5 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2021.** Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des recettes de gestion (88,8 M€) ainsi que des recettes de fiscalité (33,5 M€) et les produits des dotations et compensations (11,1 M€).

Les recettes de gestion augmentent de 88,8 M€, principalement du fait :

- La perception de 69,7 M€ de loyers capitalisés supplémentaires par rapport au montant prévu au BP 2021 ;
- 4 M€ de dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- Une recette exceptionnelle de 3,4 M€ au titre de l'apprentissage ;
- Une recette exceptionnelle de 1,8 M€ au titre du fonds de « préfiguration pour un nouveau modèle de SAAD » ;

- 1,4 M€ de recettes supplémentaires au titre des recettes des bâches publicitaires qui augmentent, par rapport au BP, de 829 K€ sur les églises Saint-Pierre-de-Montrouge, Trinité et Madeleine et de 548 K€ pour le théâtre de la Ville ;
- Une recette exceptionnelle de 1 M€ pour le remboursement par l'État du dispositif des colonies apprenantes prévues à l'été 2021 ;
- Une recette exceptionnelle de 1 M€ au titre du remboursement par l'État du dispositif relatif aux mineurs non accompagnés. Elle vient compenser la hausse du nombre de MNA pris en charge par la Ville entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 ;
- 6,6 M€ de recettes au titre des annulations de rattachements en dépenses.

Les recettes de fiscalité augmentent de 33,5 M€ par rapport au BP 2021.

Cette hausse résulte de la notification définitive des recettes de CVAE 2021 (+ 33,5 M€).

Les produits des dotations et des compensations augmentent de 11,1 M€. Cette évolution s'explique par la prise en compte des notifications définitives de la dotation globale de fonctionnement.

L'ensemble des inscriptions en recettes est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

## TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les principaux mouvements sont retracés ci-dessous.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** sont ajustées de **8,6 M€** sur la masse salariale compte tenu du calendrier de recrutement.

- **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage sont majorées de **10,8 M€**.

Un transfert de crédits de masse salariale en provenance d'autres fonctions est inscrit à hauteur de 12 M€ et est partiellement compensé par une baisse de crédit de 2,6 M€ au titre des classes découvertes non effectuées du fait de la crise sanitaire.

**1,4 M€** de restes à réaliser sont également inscrits sur cette fonction.

Les **recettes de fonctionnement** allouées à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage sont en hausse de **3,4 M€** du fait de l'inscription d'un soutien exceptionnel de l'État au titre de l'apprentissage.

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs sont majorées de **3 M€**.

Cette hausse résulte de l'inscription de 4 M€ au titre d'une subvention exceptionnelle à l'établissement public Paris Musées, afin de tenir compte des effets de la crise sanitaire, et de 1,2 M€ au titre des restes à réaliser. Elle est minorée par une diminution de crédits de 0,2 M€ au titre du marché d'animation des bibliothèques et un transfert de 2 M€ de crédits de masse salariale vers d'autres fonctions.

Les **recettes de fonctionnement de la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »** sont majorées de **2,4 M€** du fait de recettes supplémentaires issues des bâches publicitaires apposées sur les églises Saint-Pierre-de-Montrouge, Trinité et Madeleine, et sur le théâtre de la Ville, qui augmentent respectivement de 829 K€ et 548 K€ par rapport au BP, ainsi que d'un remboursement par l'État du dispositif des colonies apprenantes prévues à l'été 2021 pour 1 M€.

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la santé et à l'action sociale sont majorées de **56,2 M€**.

46 M€ supplémentaires sont inscrits au titre du financement des allocations individuelles de solidarité notamment pour prendre en compte l'augmentation du nombre de bénéficiaires du

revenu de solidarité active (31,8 M€), de la prestation de compensation du handicap (5 M€), de l'allocation personnalisée d'autonomie (8,7 M€) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (0,5 M€).

1,8 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes au titre du fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Une minoration de 1,4 M€ est inscrite au titre des crèches du fait de leur fermeture pendant 3 semaines en avril.

Enfin, un transfert de 5,5 M€ de masse salariale en provenance d'autres fonctions et 4,3 M€ de restes à réaliser sont également inscrits.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **6,8 M€**.

Cette évolution est due principalement à l'inscription de 4 M€ de recettes supplémentaires, liée aux dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

1,8 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes au titre du fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD), par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Une recette exceptionnelle de 1 M€ au titre du remboursement par l'État du dispositif relatif aux mineurs non accompagnés est inscrite. Elle vient compenser la hausse du nombre de MNA pris en charge par la Ville entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'aménagement des territoires et à l'habitat sont majorées de **2,5 M€**, au titre des restes à réaliser.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **69,7 M€**. Il s'agit essentiellement de la perception de loyers capitalisés supplémentaires par rapport au montant prévu au BP 2021.

- **Action économique**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'action économique sont rehaussées de **0,2 M€** au titre des restes à réaliser.

- **Environnement**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'environnement sont majorées de **2,2 M€**, du fait de l'inscription de restes à réaliser (1,2 M€) et d'un transfert de crédits de masse salariale en provenance d'autres fonctions pour 1 M€.



- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées aux transports sont majorées de **2,2 M€**, au titre des restes à réaliser.

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

- Les opérations non ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux dans le cadre des opérations non ventilées sont augmentées de **47,7 M€**.

Cette évolution des dépenses s'explique également par des dépenses de péréquation plus élevées que prévu au moment du vote du BP 2021. Il s'agit essentiellement de la prise en compte des dépenses au titre du fonds de péréquation des DMTO, soit +14,1 M€ de dépenses par rapport au BP 2021 ; les fonds de péréquation hors DMTO augmentent de 11,4 M€ tandis que le compte d'affectation spéciale amendes connaît une hausse de 18 M€ par rapport au BP 2021.

Par ailleurs, les restitutions de taxes d'habitation sur les résidences secondaires sont en hausse de 3,2 M€ et un reversement de cotisation foncière des entreprises à la Métropole du Grand Paris est inscrit pour 1 M€.

Les **recettes de fonctionnement** de la fonction services généraux dans le cadre des opérations non ventilées augmentent de **44,7 M€**.

Cette hausse résulte de la conséquence de l'augmentation des inscriptions au titre des recettes de fiscalité directe locale, notamment de la notification définitive des recettes de CVAE 2020 (33,5 M€).

Les produits des dotations et des compensations augmentent de 11,1 M€. Cette évolution s'explique par la prise en compte des notifications définitives de la dotation globale de fonctionnement.

Un changement de chapitre fonctionnel est inscrit pour une somme nulle. Ainsi, à la suite du report du transfert de la CFE à la MGP, il convient d'inscrire les crédits afférents (332 M€) comme produit de fiscalité et non plus comme compensation.

- Les opérations ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux dans le cadre des opérations ventilées sont diminuées de **24,5 M€**.

La dotation aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) est quant à elle diminuée à hauteur de 3,2 M€ au titre d'un transfert effectué à la demande des mairies d'arrondissement au sein des états spéciaux d'arrondissement du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement.

De plus, les crédits des services généraux sont diminués de 0,7 M€ au titre de diverses dépenses sous exécutées du fait de la crise Covid (telles que les dépenses relatives aux

accidents du travail, à la formation professionnelle, aux prestations sociales en faveur des agents, ainsi qu'à la communication interne).

Un transfert de crédit de masse salariale vers d'autres fonctions est inscrit pour 7 M€ ainsi qu'une reprise de 20 M€ sur les provisions.

Enfin, 6,3 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser.

**Au titre de l'équilibre du BS, le montant du résultat reporté de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, soit -42 M€, est ajouté aux dépenses de fonctionnement.**

Les **recettes de fonctionnement** de la fonction services généraux dans le cadre des opérations ventilées augmentent de **6,6 M€** dans le cadre de régularisations comptables au titre des annulations de rattachements de charges à l'exercice 2020.

## **2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2020 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit au 31 décembre 2020 à 4 269,17 M€.

À l'issue du budget primitif 2021 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2020, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2021 ont été établies à :

- 6 295,83 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 129,44 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- + 112,05 M€ pour les autorisations de programme ;
- + 251,26 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 5 980,51 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2021 à hauteur de 427,37 M€) ;
- 2 380,80 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

## Les autorisations de programme

### Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le BP 2021. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions. La décomposition en est la suivante :

| Fonction             |  | Total des mouvements intervenus du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 16 juin 2021 |
|----------------------|--|---|
| 0                    | Services Généraux  | - 2 341 000€  |
| 2                    | Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | + 1 741 000€  |
| 3                    | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | + 600 000€  |
| <b>Total général</b> |  | <b>0 €</b>  |

En fonction 0, le montant correspond à :

- - 2 341 000€ pour des virements réalisés au profit d'autres fonctions ;

En fonction 2, le montant correspond à :

- + 1 741 000€ pour la rénovation de la cuisine scolaire Souzy (11<sup>ème</sup> arrondissement) du fait de l'augmentation du coût de l'opération ;

En fonction 3, le montant correspond à :

- + 600 000€ pour les travaux du Conservatoire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, également du fait d'une augmentation du coût de l'opération.

### I. Autorisations de programme proposées à caducité

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision de solde. Elles portent, d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes dont l'inscription est annualisée.

La définition des autorisations de programme proposées à l'annulation découle de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. L'information des maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées a été réalisée lors de la Conférence de Programmation des Équipements 2020.

Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à la part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant la possibilité de liquider les sommes restant à verser à hauteur du montant des engagements juridiques (avec une marge de 10%).

| Fonction             | Libellé  | Montant des annulations d'AP proposées à caducité BS 2021 |                      |
|----------------------|--|---|----------------------|
|                      |  | Dépenses  | Recettes             |
| 0                    | Services généraux  | 10 364 395,29   | 1 285 519,00         |
| 1                    | Sécurité   | 678 089,26  |                      |
| 2                    | Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 32 542 324,11   | 3 896 825,00         |
| 3                    | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | 4 464 993,72  | 27 886 287,00        |
| 4                    | Santé et action sociale                                  | 9 688 133,52  | 4 957 200,00         |
| 5                    | Aménagements des territoires et habitat                  | 38 785 596,43   | 5 691 000,00         |
| 6                    | Action économique  | 2 369 690,80  |                      |
| 7                    | Environnement  | 3 688 918,33  | 2 488 000,00         |
| 8                    | Transport  | 19 164 772,10   | 46 419,97            |
| <b>Total général</b> |  | <b>121 746 913,56</b>                                     | <b>46 251 250,97</b> |

### Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent de la manière suivante :

- 40,3 M€ portent sur des autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente des exercices antérieurs) ;
- 77,8 M€ portent sur des autorisations de programme de projet ;
- 3,6 M€ portent sur des autorisations de programme liées à des investissements localisés.

| Fonction     | Libellé  | Montants d'annulation d'AP proposés à caducité |                      |                      |                       |
|--------------|--|--|----------------------|----------------------|-----------------------|
|              |  | IL   | Plan                 | Projet               | Total général         |
| 0            | Services généraux  | 202 222,43                                     | 8 153 822,32         | 2 008 350,54         | 10 364 395,29         |
| 1            | Sécurité   |  | 678 089,26           |                      | 678 089,26            |
| 2            | Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 998 123,86                                     | 793 748,64           | 30 750 451,61        | 32 542 324,11         |
| 3            | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | 721 137,17                                     | 3 410 263,67         | 333 592,88           | 4 464 993,72          |
| 4            | Santé et action sociale                                  | 177 899,66                                     | 3 646 842,75         | 5 863 391,11         | 9 688 133,52          |
| 5            | Aménagements des territoires et habitat                  | 1 169 988,42                                   | 17 026 522,81        | 20 589 085,20        | 38 785 596,43         |
| 6            | Action économique  |  | 146 454,42           | 2 223 236,38         | 2 369 690,80          |
| 7            | Environnement  |  | 2 683 643,07         | 1 005 275,26         | 3 688 918,33          |
| 8            | Transport  | 333 708,97                                     | 3 765 256,95         | 15 065 806,18        | 19 164 772,10         |
| <b>Total</b> |  | <b>3 603 080,51</b>                            | <b>40 304 643,89</b> | <b>77 839 189,16</b> | <b>121 746 913,56</b> |

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... - 38,8 M€

Parmi les 20,6 M€ d'AP de projet annulées, 5,3 M€ concernent l'annulation d'un millésime de 2014 portant sur l'aménagement de la voie Broussais (14<sup>e</sup>) ou encore 4,4 M€ pour l'aménagement du secteur Eole Evangile (19<sup>e</sup>) sur des millésimes de 2009 et de 2014, 4,3 M€ sur des reliquats de millésimes relevant de la politique 30 ha datant de 2015, 2,1 M€ concernant un millésime de 2015 sur l'opération Triangle Évangile, 1,2 M€ pour la Samaritaine sur un millésime de 2015 portant sur le comblement de la trémie.

Parmi les 17 M€ d'AP de plan annulées, 6,3 M€ le sont au titre d'acquisitions d'emprises foncières relatives aux zones d'aménagement concerté (ZAC), 4,6 M€ au titre de subventions

relatives à l'habitat privé et 3,2 M€ correspondent à un millésime de 2019 relatif au compte foncier logement.

Par ailleurs, 1,2 M€ d'AP localisées ont été annulées sur des millésimes anciens.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... - 32,5 M€

30,9 M€ d'AP de projet ont été annulées et correspondent notamment à 7,4 M€ d'annulation liée aux travaux de sécurité de la Sorbonne sur un millésime de 2016, 6,2 M€ pour la restructuration de l'école Erlanger (16<sup>ème</sup>) sur un millésime de 2016, ou encore 4,6 M€ concernant l'école Constantinople (8<sup>ème</sup>), 4 M€ pour les reliquats de l'opération du lycée-collège Gabriel Fauré (13<sup>ème</sup>) sur un millésime de 2010, 2,3 M€ sur les reliquats de l'école imbriquée Janson de Sailly (16<sup>ème</sup>) sur des millésimes de 2013 et 2016, 1,4 M€ pour les crédits restant non engagés sur des millésimes datant de 2013 et 2017 pour l'opération collège Claude Chappe (19<sup>ème</sup>).

1 M€ de millésimes anciens d'AP localisées et 0,8 M€ d'AP de plan ont en outre été annulés.

TRANSPORT ..... - 19,2M€

Sur les 15,1 M€ d'AP de projets annulées, 2 M€ le sont au titre des études de bouclage du T3 sur un millésime de 2015 et 4 M€ concernent la subvention au syndicat mixte Autolib', devenue sans objet. 14,4 M€ concernent d'anciens millésimes relatifs aux travaux d'extension du T3 et 0,6 M€ concernent les études liées au projet de liaison entre la Gare du Nord et la Gare de l'Est.

Parmi les 3,8 M€ d'AP de plan annulées, 1,8 M€ concernent d'anciens travaux pour comptes de tiers et 0,8 M€ un millésime de 2010 sur le stationnement deux roues.

0,3 M€ de millésimes anciens d'AP localisées sur le patrimoine de voirie ont également été annulés.

SERVICES GÉNÉRAUX ..... - 10,4 M€

Parmi les 8,2 M€ d'annulation d'AP de plan, 4 M€ concernent des opérations financières liées au compte foncier, 1,8 M€ concernent les accords de services de santé au travail sur un millésime de 2018 et 0,8 M€ concernent la modernisation des installations électriques et de la sécurité incendie.

1,4 M€ d'anciens millésimes du budget participatif ont été annulés.

0,6 M€ d'AP de projet ont été annulées, notamment sur un millésime ancien de supports d'affichage de libre expression et 0,2 M€ sur des anciens millésimes d'investissement localisé.

SANTE ET ACTION SOCIALE ..... - 9,7 M€

Parmi les 5,9 M€ d'AP de projet annulées, 3,1 M€ concernent l'annulation d'un millésime de 2009 portant sur la crèche collective de la rue de Lagny (20<sup>ème</sup>), 0,7 M€ pour les travaux de la crèche collective de la rue Max Jacob (13<sup>ème</sup>) ou encore 0,5 M€ pour la reconstruction de la

crèche collective Pierre Bourdan (12<sup>ème</sup>).

Parmi les 3,6 M€ d'AP de plan annulées, 1,6 M€ le sont au titre d'anciens millésimes liés à l'accessibilité des équipements et des espaces verts et 0,9 M€ le sont au titre du schéma directeur de l'aide sociale à l'enfance.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS ..... - 4,5 M€

3,4 M€ portent sur les AP de plan, dont notamment 1,3 M€ sur l'acquisition de matériel, mobilier et collections nouvelles pour les bibliothèques, 0,4 M€ concernant le mécénat des édifices culturels, et 0,4 M€ pour les acquisitions d'instruments, mobilier et matériel dans les conservatoires.

0,7 M€ de millésimes anciens d'investissements localisés ont été annulés.

0,3 M€ portent sur des annulations d'AP de projet, dont 0,2 M€ concernent des anciens millésimes relatifs aux travaux des églises Saint Merri (4<sup>ème</sup>), Saint Eustache (1<sup>er</sup>) et Sainte Croix des Arméniens (3<sup>ème</sup>).

ENVIRONNEMENT ..... - 3,7 M€

2,7 M€ portent sur des AP de Plan dont notamment 1,3 M€ pour d'anciens millésimes liés à des travaux dans les bâtiments administratifs pour la mise en œuvre du plan climat et 0,3 M€ pour les véhicules déchets nettoyage.

1 M€ portent sur des AP de projet et concernent principalement l'extension de la collecte pneumatique de Clichy- Batignolles.

ACTION ÉCONOMIQUE ..... - 2,4 M€

Sur les 2,2 M€ d'AP de projets annulées, 1,1 M€ concernent un millésime 2019 portant sur les Frigos (13<sup>ème</sup>) et 0,5 M€ concernant le fond de soutien aux commerçants.

0,2 M€ concernent d'anciens millésimes d'AP de plan.

SECURITÉ ..... - 0,7M€

L'annulation sur les AP de plan porte principalement sur les travaux réalisés d'office.

## Recettes

En recettes, l'annulation de 46,2 M€ porte surtout sur des AP de projet, à hauteur de 37,3 M€, les annulations d'AP de plan représentant un montant de 8,9 M€.

| Fonction | Libellé  | Montants annulés d'AP proposées à caducité BS 2021 |                      |                      |
|----------|--|--|----------------------|----------------------|
|          |  | Plan   | Projet               | Total général        |
| 0        | Services généraux  | 1 285 519,00                                       |                      | 1 285 519,00         |
| 2        | Enseignement, formation professionnelle et apprentissage |  | 3 896 825,00         | 3 896 825,00         |
| 3        | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | 1 076 861,00                                       | 26 809 426,00        | 27 886 287,00        |
| 4        | Santé et action sociale                                  |  | 4 957 200,00         | 4 957 200,00         |
| 5        | Aménagements des territoires et habitat                  | 5 000 000,00                                       | 691 000,00           | 5 691 000,00         |
| 7        | Environnement  | 1 578 000,00                                       | 910 000,00           | 2 488 000,00         |
| 8        | Transport  |  | 46 419,97            | 46 419,97            |
|          | <b>Total général</b>                                     | <b>8 940 380,00</b>                                | <b>37 310 870,97</b> | <b>46 251 250,97</b> |

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... - 27,9 M€

Les caducités portent sur d'anciens millésimes, notamment à hauteur de :

- 10,1 M€ pour le musée de la libération et l'entrée des catacombes ;
- 5,9 M€ pour le musée d'art moderne ;
- 4,9 M€ pour le musée Carnavalet ;
- 2,6 M€ pour la maison Victor Hugo ;
- 0,8 M€ pour les édifices culturels.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... - 5,7 M€

La caducité porte principalement sur des millésimes liés au compte foncier, et ce à hauteur de 5 M€. Cette caducité est liée au schéma budgétaire particulier s'appliquant aux recettes foncières, dont la prévision budgétaire est inscrite en section d'investissement et la réalisation constatée en section de fonctionnement.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE ..... - 4,9 M€

La caducité porte sur des anciens millésimes concernant les subventions versées par la caisse d'allocations familiales à la suite des travaux de création et de rénovation des crèches et des structures multi-accueil.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... - 3,9 M€

La caducité porte sur un ancien millésime concernant une subvention versée par le FEDER pour les travaux sur les cours OASIS.

ENVIRONNEMENT ..... - 2,5 M€

La caducité porte sur un ancien millésime concernant le plan climat.

SERVICES GÉNÉRAUX ..... - 1,3 M€

La caducité porte sur l'étude de l'amélioration thermique des bâtiments.



TRANSPORTS .....-0,04 M€

La caducité porte sur un ancien millésime concernant l'extension du T3 vers la porte de la Chapelle.

## II. Ajustements d'autorisations de programme

Le présent budget supplémentaire soumet des ajustements d'AP au Conseil de Paris, résultant en un solde de + 233,8 M€ en dépenses. 242,3 M€ concernent des réductions d'AP qui s'ajoutent aux passages à caducité, et 476,1 M€ correspondent à de nouvelles inscriptions.

| Fonction      | Libellé  | Montants des ajustements BS |          |
|---------------|--|-----------------------------|----------|
|               |  | Dépenses                    | Recettes |
| 0             | Services généraux  | 95 312 477,57               |          |
| 1             | Sécurité   |                             |          |
| 2             | Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 101 118 135,37              |          |
| 3             | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | 25 257 812,00               |          |
| 4             | Santé et action sociale                                  | 25 621 000,00               |          |
| 5             | Aménagements des territoires et habitat                  | - 32 641 434,00             |          |
| 6             | Action économique  | 26 815 000,00               |          |
| 7             | Environnement  | - 23 524 000,00             |          |
| 8             | Transport  | 15 836 000,00               |          |
| Total général |  | 233 794 990,94              |          |

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... + 101,1 M€

- 9,6 M€ d'ajustements sont proposés à la suite de l'arrivée à échéance de divers projets tels que l'Ecole polyvalente Monceau (18<sup>ème</sup>), ou encore pour le Collège Saussure (17<sup>ème</sup>).

Parmi les inscriptions, 83,8 M€ sont ouverts pour les travaux sur l'École supérieure de physique et de chimie industrielles, 8,4 M€ dans le cadre du programme d'équipements de la ZAC Bédier-Oudiné qui prévoit notamment la réalisation de l'école neuve Franc-Nohain ou encore 4,5 M€ pour l'école élémentaire Davout (20<sup>ème</sup>). 5,8 M€ sont rouverts pour les travaux de sécurité du site des Cordeliers de la Sorbonne. 4,3 M€ sont en outre inscrits pour l'extension du collège Georges Clémenceau (18<sup>ème</sup>), 2,2 M€ pour la création de l'Académie du climat, 1,2 M€ pour l'isolation thermique du collège Edmond Michelet (19<sup>ème</sup>) et 1 M€ pour l'agrandissement du réfectoire de l'école primaire Boursault (17<sup>ème</sup>).

SERVICES GÉNÉRAUX ..... + 95,3 M€

Il est notamment proposé un ajustement de – 4,7 M€ sur les opérations financières du compte foncier logement devenus sans objet sur d'anciens millésimes.

Parmi les nouveaux crédits d'engagements inscrits, 59,4 M€ sont ouverts pour la recapitalisation de la SETE, 9 M€ pour la recapitalisation du Palais Omnisport de Paris Bercy, 4 M€ pour la capitalisation de l'OFS et 0,7 M€ pour la capitalisation de la société d'économie mixte de pompes funèbres (SAEMPF).

À cela s'ajoute une inscription de 5,9 M€ pour les travaux sur le Pavillon de l'Arsenal.

4,2 M€ sont ouverts pour régulariser à une erreur de titrage du FCTVA de 2017 et 1,5 M€ le sont pour régulariser une erreur d'imputation concernant le Fonds Avenir et Soutien Tourisme.

2,6 M€ supplémentaires sont inscrits pour la dotation d'investissement aux Etats Spéciaux d'Arrondissement, en lien avec les transferts proposés par les mairies d'arrondissements depuis leurs dotations de fonctionnement, notamment pour répondre aux besoins liés aux opérations de travaux retardées du fait de la crise sanitaire dans les 13<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements.

Les ouvertures des autorisations d'engagements restantes concernent principalement des dépenses en matière de système d'information (4,7 M€), des dépenses de matériel électoral et mobilier liées à la crise sanitaire (0,7 M€) ou encore des travaux dans les cimetières (0,6 M€).

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI) ..... + 25,6 M€

Des ajustements de -10 M€ sont portés sur la subvention d'équipement petite enfance du fait d'un important stock de crédits d'engagements encore disponibles sur des millésimes anciens n'ayant plus vocation à être engagés.

En parallèle, 6,6 M€ sont notamment inscrits pour le lancement de la restructuration de la crèche collective Saint Roch dans le 1er arrondissement, 4,8 M€ pour la crèche collective Eiders dans le 19ème, 4,8 M€ pour la crèche collective Mac Orlan dans le 18ème, 4,4 M€ pour la crèche collective Cambronne dans le 15<sup>ème</sup>, 4,4 M€ pour la crèche Glacière dans le 13ème, 2,9 M€ pour la crèche rue Salneuve dans le 17ème et 2,1 M€ pour la poursuite des travaux de la crèche rue Davout dans le 20ème.

2,5 M€ sont ouverts au titre de la rénovation et de l'entretien dans les crèches notamment pour assurer la sécurisation des vitrages.

1,4 M€ sont abondés concernant l'accessibilité des handicapés notamment dans les jardins et espaces verts et 0,5 M€ pour l'accessibilité dans les écoles.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... + 25,3 M€

Les ajustements portent pour -1 M€ sur la rénovation de la Piscine Blomet pour adapter le montant des crédits ouverts au coût complet du projet.

Les inscriptions prennent en compte notamment la hausse du coût global des travaux de rénovation de la Piscine Pontoise (8 M€). Le Mémorial place Saint-Gervais dans le 4<sup>ème</sup> en hommage aux victimes des attentats de 2015 est financé à hauteur de 5 M€. Le projet de la Médiathèque James Baldwin dans le 19<sup>ème</sup> est abondé de 3,2 M€. 2 M€ sont ouverts au profit de la rénovation du théâtre du Châtelet pour des travaux supplémentaires, notamment au titre de l'insonorisation. 2 M€ sont inscrits au titre du gros entretien et rénovation dans les piscines. 1,5 M€ le sont pour le Gymnase situé sur l'îlot Saint-Germain dans le 7<sup>ème</sup>. Le reste des inscriptions concerne notamment pour 0,7 M€ la Maison de la Jeunesse, pour 0,5 M€ le site d'entraînement Poissonniers, pour 0,2 M€ la sécurisation des mâts d'éclairage, pour 0,1 M€ la statue Solitude et pour 0,1 M€ le portail numérique du Fond d'art contemporain.

ACTION ÉCONOMIQUE ..... 26,8 M€

Les ajustements portent pour -1,5 M€ sur l'AP Pépinières, en lien avec l'annulation du projet Universciences, et pour -1,5 M€ sur l'achat de terres agricoles, à la suite d'un transfert de compétences entre directions.

Les inscriptions portent notamment pour 26 M€ sur la Porte de Montreuil dans le 20<sup>ème</sup>, pour 2,5 M€ sur la manufacture éco circulaire, pour 0,4 M€ sur TUMO et pour 0,4 M€ sur les travaux dans les Paris Point Emploi.

TRANSPORTS ..... 15,9 M€

Une inscription de notamment 4,5 M€ est réalisée pour la poursuite des pistes cyclables. 11,9 M€ sont inscrits dans le cadre de l'avenant au Projet Urbain Partenarial de la Gare du Nord.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... - 32,6 M€

Des ajustements de 191 M€ sont proposés et concernent pour 90 M€ les acquisitions avec échéancier sur d'anciens millésimes devenus sans objet. 56 M€ sont ajustés concernant le Carreau des Halles à la suite de la fin de l'opération. 25 M€ sont ajustés sur le compte foncier logement et équipement pour apurer le stock de crédits d'engagement disponibles et non engagés sur d'anciens millésimes. 18,5 M€ concernent l'Appel pour les Projets Urbain Innovant (APUI) 1000 arbres.

Les inscriptions comprennent notamment 25 M€ pour les forêts urbaines, - 12 M€ sur la subvention à l'habitat privé dans le cadre d'une réorganisation neutre des AP au profit de la subvention habitat privé dégradé pour des rénovations énergétiques pour 12 M€, 6,5 M€ pour les aides à la pierre, 3,5 M€ pour l'acquisition de terrains rue Charles Hermite dans le 18<sup>ème</sup> ou encore 2,9 M€ pour la rénovation et remises au norme de locaux rue Vignoles dans le 20<sup>ème</sup>.

ENVIRONNEMENT ..... - 27 M€

Des ajustements de - 26 M€ sont proposés concernant le schéma directeur des implantations garages et déchetteries sur des reliquats de millésimes anciens n'ayant pas été engagés depuis 2015.

Des inscriptions à hauteur de 2,5 M€ au total sont prévues pour le versement de participations dans le cadre de la ZAC Paris Rive Gauche pour la construction du réseau d'eau non potable (1,4 M€), 0,6 M€ pour la réhabilitation des installations de ventilation des locaux de la Direction de la propreté et 0,5 M€ pour l'entretien et la sécurisation de ses bâtiments.

### III. Situation des autorisations de programme en cours

Au compte administratif pour 2020, le montant net cumulé des autorisations de programme s'élevait à 4 269,2 M€ en dépenses.

Avant le vote du budget supplémentaire 2021, le stock net s'élevait à 5 868,46 M€.

### **Bilan des autorisations de programme**

Les mouvements du présent budget supplémentaire impliquent une augmentation du stock net d'AP de 112 M€ en dépenses.

Ainsi, après le vote du budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'établira à 5 980,51 M€ pour les autorisations de programme en dépenses.

Stock des crédits d'engagement en dépense :

| Stock net avant BS      | Annulations           | Annulations partielles | Inscriptions BS       | Stock net après BS      |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1 406 946 345,44        | 10 364 395,29         | 5 000 000,00           | 100 312 477,57        | 1 491 894 427,72        |
| 24 706 529,04           | 678 089,26            | 0,00                   | 0,00                  | 24 028 439,78           |
| 291 704 398,35          | 32 542 324,11         | 9 647 864,63           | 110 766 000,00        | 360 280 209,61          |
| 284 243 011,17          | 4 464 993,72          | 1 000 000,00           | 26 257 812,00         | 305 035 829,45          |
| 154 661 997,34          | 9 688 133,52          | 10 000 000,00          | 35 621 000,00         | 170 594 863,82          |
| 2 925 516 367,90        | 38 785 596,43         | 190 549 000,00         | 157 907 566,00        | 2 854 089 337,47        |
| 131 849 529,55          | 2 369 690,80          | 0,00                   | 26 815 000,00         | 156 294 838,75          |
| 122 389 808,22          | 3 688 918,33          | 26 000 000,00          | 2 476 000,00          | 95 176 889,89           |
| 526 445 446,76          | 19 164 772,10         | 150 000,00             | 15 986 000,00         | 523 116 674,66          |
| <b>5 868 463 433,77</b> | <b>121 746 913,56</b> | <b>242 346 864,63</b>  | <b>476 141 855,57</b> | <b>5 980 511 511,15</b> |

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction, en dépenses réelles :

| Fonction | Libellé   | Stock brut au 31/12/2020 (a) | Mandaté après régularisation (b) | Solde des AP terminées (c) | Stock net au 31/12/2020 reporté en 2021 (d=a-b-c) | BP 2021 (e)             | Stock brut 2021 avant BS (f=d+e) | Liquidé au 18/06/2021 (g) | Stock net 18/06/2021 au h=f-g | Annulations (i)       | Annulations partielles (j) | BS 2021 (k)           | Stock net après BS 2021 (l=h-i-j+k) |
|----------|---|------------------------------|----------------------------------|----------------------------|---|-------------------------|----------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| 0        | Services Généraux   | 1 593 404 809,59             | 159 096 577,04                   | 228 547 653,41             | 1 205 760 579,14                                  | 289 555 253,00          | 1 495 315 832,14                 | 88 369 486,70             | 1 406 946 345,44              | 10 364 395,29         | 5 000 000,00               | 100 312 477,57        | 1 491 894 427,72                    |
| 1        | Sécurité  | 34 968 314,51                | 19 163 191,62                    | 1 823 784,88               | 13 981 338,01                                     | 24 542 000,00           | 38 523 338,01                    | 13 816 808,97             | 24 706 529,04                 | 678 089,26            | 0,00                       |                       | 24 028 439,78                       |
| 2        | Enseignement, formation professionnelle et                    | 440 077 258,90               | 121 326 534,02                   | 98 211 407,24              | 220 539 317,64                                    | 102 159 344,00          | 322 698 661,64                   | 30 994 263,29             | 291 704 398,35                | 32 542 324,11         | 9 647 864,63               | 110 766 000,00        | 360 280 209,61                      |
| 3        | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs             | 364 780 643,20               | 277 382 576,28                   | 2 191 423,78               | 85 206 643,14                                     | 246 561 861,00          | 331 768 504,14                   | 47 525 492,97             | 284 243 011,17                | 4 464 993,72          | 1 000 000,00               | 26 257 812,00         | 305 035 829,45                      |
| 4        | Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation PMI) | 189 755 978,72               | 55 593 218,41                    | 7 412 628,27               | 126 750 132,04                                    | 42 960 260,00           | 169 710 392,04                   | 15 048 394,70             | 154 661 997,34                | 9 688 133,52          | 10 000 000,00              | 35 621 000,00         | 170 594 863,82                      |
| 5        | Aménagement des territoires                                   | 2 727 307 699,51             | 560 232 872,19                   | -88 351 290,64             | 2 255 426 117,96                                  | 816 577 334,00          | 3 072 003 451,96                 | 146 487 084,06            | 2 925 516 367,90              | 38 785 596,43         | 190 549 000,00             | 157 907 566,00        | 2 854 089 337,47                    |
| 6        | Action économique   | 160 143 101,81               | 64 834 539,83                    | 41 101 930,68              | 54 206 631,30                                     | 84 337 000,00           | 138 543 631,30                   | 6 694 101,75              | 131 849 529,55                | 2 369 690,80          | 0,00                       | 26 815 000,00         | 156 294 838,75                      |
| 7        | Environnement   | 151 361 935,66               | 53 801 611,92                    | -1 434 713,96              | 98 995 037,70                                     | 48 940 000,00           | 147 935 037,70                   | 25 545 229,48             | 122 389 808,22                | 3 688 918,33          | 26 000 000,00              | 2 476 000,00          | 95 176 889,89                       |
| 8        | Transports  | 353 283 131,89               | 154 486 747,99                   | -9 508 158,72              | 208 304 542,62                                    | 371 027 887,00          | 579 332 429,62                   | 52 886 982,96             | 526 445 446,76                | 19 164 772,10         | 150 000,00                 | 15 986 000,00         | 523 116 674,66                      |
|          | <b>TOTAL TOTAL GENERAL</b>                                    | <b>6 015 082 873,79</b>      | <b>1 465 917 869,30</b>          | <b>279 994 664,94</b>      | <b>4 269 170 339,55</b>                           | <b>2 026 660 939,00</b> | <b>6 295 831 278,55</b>          | <b>427 367 844,78</b>     | <b>5 868 463 433,77</b>       | <b>121 746 913,56</b> | <b>242 346 864,63</b>      | <b>476 141 855,57</b> | <b>5 980 511 511,15</b>             |

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel voté des AP.

Le « stock net » représente le cumul pluriannuel voté des AP, moins ses réalisations (mandaté pluriannuel).

## Les crédits de paiement

En recettes et en dépenses neutralisées, les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 175,3 M€.

En dépenses, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 93,6 M€ de crédits réels dont la recapitalisation la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (59,4 M€) et de la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy (9 M€).
- + 33,1 M€ de crédits réels correspondant à la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses ;
- + 45,3 M€ de crédits d'ordre équilibrés en recette au sein de la section d'investissement ;
- + 3,3 M€ de crédits d'ordre de transfert à la section de fonctionnement ;
- Des mouvements équilibrés de crédits entre chapitres fonctionnels et directions, visant à mettre en cohérence le budget avec les prévisions d'exécution.

En recettes, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 93,5 M€ de crédits réels correspondent au report de l'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2020. Cette inscription permet de couvrir les restes à réaliser, la baisse de recette du FCTVA et les besoins des directions ;
- + 59,4 M€ de crédits réels correspondent à l'augmentation portée sur l'autorisation d'emprunt afin de financer la recapitalisation de la SETE ;
- + 45,3 M€ de crédits d'ordre concernant des opérations équilibrées au sein de la section d'investissement ;
- + 8,1 M€ de crédits d'ordre concernant un transfert depuis la section de fonctionnement ;
- - 26 M€ de crédits réels correspondent à une diminution du FCTVA du fait de la diminution de l'exécution en 2020 ;
- - 5 M€ d'inscriptions budgétaires sans réalisation correspondent à la diminution de l'autofinancement volontaire ;

| Chapitres fonctionnels                         | Libellés   | Dépenses               | Recettes               |
|--|--|------------------------|------------------------|
| <b>Opérations réelles</b>                      |  | <b>134 061 262,52</b>  | <b>196 366 442,76</b>  |
| 900  | Services généraux  | 12 317 007,37          |                        |
| 901  | Sécurité   | 284 328,70             |                        |
| 902  | Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 12 039 491,86          |                        |
| 903  | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | 16 345 919,05          | 908 731,00             |
| 904  | Santé et action sociale                                  | - 1 475 000,08         |                        |
| 905  | Aménagement des territoires et habitat                   | 6 451 924,87           |                        |
| 906  | Actions économique                                       | - 1 039 611,05         |                        |
| 907  | Environnement  | 8 840 170,80           |                        |
| 908  | Transports   | -                      |                        |
| 921  | Taxes non affectées                                      |                        |                        |
| 922  | Dotations et participations                              | 4 247 031,00           | - 26 000 000,00        |
| 923  | Dettes et autres opérations financières                  | 76 050 000,00          | 127 978 000,00         |
| 001  | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                        | 93 479 711,76          |
| <b>Opérations neutralisées</b>                 |  | <b>- 75 986 731,00</b> | <b>- 75 986 731,00</b> |
| 903  | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | - 908 731,00           | - 908 731,00           |
| 923  | Dettes et autres opérations financières                  | - 6 500 000,00         | - 68 578 000,00        |
| 926  | Transfert entre sections                                 | - 68 578 000,00        |                        |
| 954  | Produit des cessions d'immobilisations                   |                        | - 6 500 000,00         |
| <b>Opérations d'ordre</b>                      |  | <b>117 198 289,52</b>  | <b>53 380 282,25</b>   |
| 925  | Opérations patrimoniales                                 | 45 312 738,00          | 45 312 738,00          |
| 926  | Transfert entre sections                                 | 71 885 551,52          | 8 067 544,25           |
| <b>Opérations budgétaires sans réalisation</b> |  |                        | <b>1 512 827,03</b>    |
| 951  | Virements de la section de fonctionnement                |                        | - 4 987 172,97         |
| 954  | Produit des cessions d'immobilisations                   |                        | 6 500 000,00           |
| <b>Total</b>                                   |  | <b>175 272 821,04</b>  | <b>175 272 821,04</b>  |

En complément de la présentation par chapitres, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction.

| Directions                                     | Dépenses               | Recettes               |
|--|------------------------|------------------------|
| <b>Opérations réelles</b>                      | <b>134 061 262,52</b>  | <b>196 366 442,76</b>  |
| DAC  | 3 790 731,00           |                        |
| DAE  | 2 600 000,00           |                        |
| DASCO  | 3 261 000,00           |                        |
| DCPA   | - 707 900,00           | 908 731,00             |
| DDCT   | 4 729 358,96           |                        |
| DEVE   | 176 830,00             |                        |
| DFA  | 69 100 000,00          |                        |
| DFPE   | - 3 000 000,00         |                        |
| DGJOPGE  | - 252 000,00           |                        |
| DGRI   | 80 000,00              |                        |
| DILT   | 707 900,00             |                        |
| DJS  | - 407 000,00           |                        |
| DLH  | 267 800,00             | 68 578 000,00          |
| DPSP   | 173 270,00             |                        |
| DSIN   | 2 820 260,00           |                        |
| DU   | 6 500 000,00           |                        |
| DVD  | - 5 862 694,69         |                        |
| FIN  | 50 083 707,25          | 126 879 711,76         |
| <b>Opérations neutralisées</b>                 | <b>- 75 986 731,00</b> | <b>- 75 986 731,00</b> |
| DAC  | - 908 731,00           |                        |
| DCPA   |                        | - 908 731,00           |
| DU   | - 6 500 000,00         | - 6 500 000,00         |
| DLH  | - 68 578 000,00        | - 68 578 000,00        |
| <b>Opérations d'ordre</b>                      | <b>117 198 289,52</b>  | <b>53 380 282,25</b>   |
| DLH  | 70 890 738,00          | 2 312 738,00           |
| FIN  | 46 307 551,52          | 51 067 544,25          |
| <b>Opérations budgétaires sans réalisation</b> | <b>-</b>               | <b>1 512 827,03</b>    |
| DU   |                        | 6 500 000,00           |
| FIN  |                        | - 4 987 172,97         |
| <b>Total</b>                                   | <b>175 272 821,04</b>  | <b>175 272 821,04</b>  |

### Opérations réelles

#### Mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 16 juin 2021. Ces mouvements concernent des crédits de paiement de différentes fonctions. Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur le montant du budget voté.

| Fonction                                 | Total des mouvements intervenus du 1er janvier 2021 au 16 juin 2021 |
|--|---|
| 0 Services Généraux                      | - 7 500 000,00€   |
| 4 Santé et action sociale (hors RSA)     | + 500 000,00 €  |
| 5 Aménagement des territoires et habitat | - 500 000,00€   |
| 7 Environnement                          | + 7 500 000,00€   |
| <b>Total général</b>                     | <b>0€</b>   |



En fonction 0, le montant correspond à :

- - 7 500 000€ pour des virements réalisés au profit d'autres fonctions ;
- À noter, en outre, qu'au sein de la fonction 0, un mouvement de – 222 500 € a été opéré du chapitre 900 au chapitre 923 afin d'honorer un appel de fonds du Paris Fonds Vert.

En fonction 4, le montant correspond à :

- + 500 000€ pour des travaux d'accessibilité dans les espaces verts ;

En fonction 5, le montant correspond à :

- - 500 000€ pour des réajustements de la ventilation des crédits entre l'accessibilité et l'aménagement des espaces verts ;

En fonction 7, le montant correspond à :

- + 5 000 000€ pour des réajustements de crédits liés à de nouveaux besoins pour la propreté ;
- + 2 000 000€ pour des réajustements liés à des travaux de rénovation thermique des bâtiments administratifs ;
- + 500 000€ pour des réajustements liés à l'aide au développement de véhicules propres.

## Dépenses

L'inscription de **175,3 M€** supplémentaires intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2020 pour une somme de **33,1 M€**. La ventilation des RAR par chapitres fonctionnels est la suivante :

| Chapitres fonctionnels | Libellés   | Montants             |
|------------------------|--|----------------------|
| 900                    | Services généraux  | 4 959 227,92         |
| 901                    | Sécurité   | 252 158,70           |
| 902                    | Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 2 625 221,41         |
| 903                    | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | 8 979 829,01         |
| 904                    | Santé et action sociale                                  |                      |
| 905                    | Aménagement des territoires et habitat                   | 13 628 889,56        |
| 906                    | Actions économique                                       | 2 110 388,95         |
| 907                    | Environnement  | 83 102,34            |
| 908                    | Transports   |                      |
| 923                    | Dettes et autres opérations financières                  | 450 000,00           |
| <b>Total</b>           |  | <b>33 088 817,89</b> |

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées en 2020. Leur montant est constaté au compte administratif et réinscrit au budget supplémentaire.

Les inscriptions nouvelles se déclinent de la manière suivante :

SERVICES GENERAUX ..... 86,1 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (hors opérations neutralisées).

Au sein de cette fonction, les montants des crédits supplémentaires votés s'élèvent à 85,5 M€ et correspondent notamment aux inscriptions suivantes :

- + 5,4 M€ au titre des restes à réaliser 2020 ;
- + 69,1 M€ au titre des recapitalisations d'opérateurs :
  - o + 59,4 M€ au titre de la recapitalisation de la SETE ;
  - o + 9 M€ au titre de la recapitalisation de Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy;
  - o + 0,7 M€ au titre de la recapitalisation de la SAEMPF
- +4,2 M€ au titre de la régularisation d'une erreur de titrage du FTCVA 2017
- +2,6 M€ au titre de la dotation d'investissement des mairies d'arrondissement des 18<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> du fait d'opérations retardées par la crise sanitaire
- + 2,8 M€ pour les équipements et systèmes informatiques de l'Académie du climat, la Maison de la jeunesse et la Police municipale
- +1,3 M€ pour des risques identifiés en matière informatique
- +0,1 M€ de subvention pour la Ville de Bethleem

En complément, un abondement de 0,6 M€ est réalisé sur cette fonction en provenance du chapitre 904 pour permettre le financement de travaux dans les cimetières.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 15,4 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits supplémentaires votés s'élève à 10,1 M€ et correspond notamment aux inscriptions suivantes :

- + 9 M€ au titre des restes à réaliser 2020 ;
- + 0,9 M€ au titre de la rénovation de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;
- + 0,2 M€ au titre de la rénovation de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Enfin, des mouvements équilibrés entre directions, à hauteur de 5,4 M€, sont réalisés pour permettre le financement de travaux supplémentaires au Théâtre du Châtelet et dans les Mairies des 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 12 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits supplémentaires votés s'élève à 5,7 M€ et correspond aux inscriptions suivantes :

- + 2,6 M€ au titre des restes à réaliser 2020 ;
- + 3,1 M€ au titre notamment de l'isolation thermique du collège Michelet (19<sup>e</sup>) et la réalisation de cours Oasis, projets pour lesquels des cofinancements seront perçus.

En parallèle, des abondements en provenance d'autres chapitres sont réalisés pour 6,4 M€ afin de financer les travaux de sécurité du site des Cordeliers de la Sorbonne et ceux du groupe scolaire Dupleix-Cardinal Amette (15<sup>e</sup>).

ENVIRONNEMENT ..... 8,8 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits supplémentaires votés s'élève à 8,8 M€, en prévision notamment de risques liés aux demandes d'usagers d'aides au développement de véhicules propres.

Par ailleurs, 0,1 M€ sont redéployés au sein du chapitre, à partir d'une sous-exécution sur la modernisation des centres thermiques, pour financer des travaux de rénovation thermique dans les bâtiments administratifs.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 6,5 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits supplémentaires votés s'élève à 13,6 M€ et correspond uniquement aux restes à réaliser 2020.

Le financement de travaux dans les crèches associatives (0,4 M€) est financé par redéploiement entre chapitres.

Des redéploiements (-7,6 M€) sont en outre réalisés pour permettre le financement d'opérations sur d'autres chapitres fonctionnels. Il s'agit notamment des réductions suivantes :

- - 3,8 M€ concernant la transformation des quartiers, dont la sous-exécution est liée à un retard opérationnel ;
- - 2,2 M€ concernant le marché de performance énergétique ;
- - 1,5 M€ concernant la végétalisation des quartiers, dont la sous-exécution est liée à un retard opérationnel.

SÉCURITÉ ..... 0,3 M€

Seule l'inscription des restes à réaliser 2020 (+ 0,3 M€) correspond à des crédits supplémentaires.

Les autres mouvements s'équilibrent :

- + 0,2 M€ depuis la sous-exécution de la végétalisation des quartiers pour le financement de travaux de sécurité dans divers sites (Hôtel de Ville, collège Garcia, locaux sociaux) ;
- - 0,2 M€ sur les travaux d'office d'hygiène publique permettant de financer les travaux dans les crèches associatives.

ACTIONS ÉCONOMIQUES ..... - 1 M€

L'inscription des restes à réaliser 2020 (+2,1 M€) est compensée par plusieurs sous-exécutions permettant de financer des besoins sur d'autres chapitres :

- - 1,5 M€ de sous-exécution due à l'annulation du projet Universciences ;

- - 1,2 M€ de sous-exécution sur l'achat de terres agricoles, besoin finalement financé par le chapitre 905 ;
- - 0,5 M€ de sous-exécution liée au Fonds d'avenir et de soutien au tourisme, besoin finalement financé par le chapitre 923.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI) ..... - 1,5 M€

0,5 M€ de crédits supplémentaires sont inscrits au titre de l'accessibilité des mairies d'arrondissements et des maisons associatives et de la vie citoyenne.

Divers autres mouvements sont réalisés :

- 1,1 M€ de travaux supplémentaires de mise en accessibilité des espaces verts sont financés au sein du même chapitre par une sous-exécution sur la crèche collective du boulevard Lefebvre (15<sup>e</sup>) ;
- 0,3 M€ de mise en accessibilité des lignes de bus sont financés par une sous-exécution sur la transformation des quartiers ;
- -1,8 M€ de sous-exécution sur la crèche collective du boulevard Lefebvre (15<sup>e</sup>) financent d'autres besoins dont l'accessibilité des espaces verts ci-dessus et des besoins sur d'autres fonctions ;
- D'autres sous-exécutions financent d'autres besoins sur d'autres fonctions :
  - o - 1 M€ sur la crèche collective du boulevard Davout (20<sup>e</sup>) ;
  - o - 0,3 M€ sur la mise en accessibilité des collèges ;
  - o - 0,2 M€ sur la mise aux normes du Plan climat des crèches collectives.

## Recettes

SERVICE GÉNÉRAUX.....33,4 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (hors opérations neutralisées).

Les variations de recettes sont les suivantes :

- - 26 M€ recette attendue au titre du FCTVA. Cette diminution s'explique par l'exécution constatée au compte administratif 2020 des dépenses d'investissement, moindre que celle prévue lors du vote du BP ;
- + 59,4 M€ de crédits réels correspondent à l'augmentation portée sur l'autorisation d'emprunt.

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....93,5 M€

+ 93,5 M€ de crédits réels correspondent à la reprise du résultat excédentaire 2020 de la section d'investissement.

### Opérations réelles neutralisées

Il s'agit d'opérations équilibrées (en dépenses et recettes) qui sont augmentées de 76 M€ dans le cadre du BS :

- 0,9 M€ en dépenses et en recettes correspondant à la hausse de la subvention à Paris Musées pour la conduite de ses travaux du fait de la diminution de ses ressources propres ;
- 6,5 M€ en dépenses et en recettes correspondant à une hausse des ventes avec échéanciers ; seule la part annuelle étant une recette réelle non neutralisée ;
- 68,6 M€ de recettes supplémentaires de loyers capitalisés, neutralisées *de facto* par un transfert à la section de fonctionnement en dépense, en opération d'ordre.

### Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 117,2 M€ en dépenses et de 53,4 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement. Elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Les dépenses et recettes équilibrées du chapitre 925 « opérations patrimoniales » (+ 45,3 M€) concernent :

- La réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux (+ 43 M€) ;
- La réintégration des loyers capitalisés (+ 2,3 M€).

Les dépenses inscrites sur le chapitre 926 « transfert entre sections » (+ 71,9 M€) concernent :

- Le transfert vers la section de fonctionnement de loyers capitalisés (+ 68,6 M€) ;
- Les reprises sur amortissement des immobilisations (+ 3,3 M€).

Les recettes inscrites sur le chapitre 926 « transfert entre sections » (+ 8,1 M€) concernent les provisions pour risques, transférées de la section de fonctionnement.

### Opérations budgétaires sans réalisation

Le montant inscrit à ce titre est de + 1,5 M€ en recettes. Les opérations concernées sont les suivantes :

- + 6,5 M€ concernant une opération immobilière avec échéancier, compensée par une hausse équivalente en dépenses. Cette hausse des ventes avec échéancier est toutefois neutralisée ; seule la part annuelle constituant une recette réelle non neutralisée.
- - 5 M€ au titre de l'autofinancement volontaire.

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du vote du budget de fonctionnement pour 2021 lors du Conseil de Paris des 15,16 et 17 décembre 2020, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 ont été établies à 8 677,89 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 136,8 M€. Le résultat reporté 2020 de la section de fonctionnement y figure pour -42 M€.

Les mouvements sont les suivants :

### En recettes :

- Recettes ventilées ..... +20,3 M€
- Impositions directes..... + 33,5 M€
- Dotations et participations ..... + 11,1 M€
- Reprises sur provisions.....+ 3,3 M€
- Transfert d'excédent d'investissement en fonctionnement .....+ 68,6 M€

|                   |
|-------------------|
| <b>+ 136,8 M€</b> |
|-------------------|

### En dépenses :

- Dépenses ventilées dont 20,3 M€ au titre des RAR ..... + 44 M€
- Péréquation et reversements fiscaux ..... + 47,7 M€
- Virement à la section d'investissement ..... - 5 M€
- Résultat reporté de fonctionnement.....+ 42 M€
- Dotations pour provisions .....+ 8,1 M€

|                   |
|-------------------|
| <b>+ 136,8 M€</b> |
|-------------------|

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

| Chapitre fonctionnel   | Recettes                |                       |                         |
|--|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Budget primitif 2021    | Variation BS 2021     | Budget 2021 post BS     |
| 930 - Services généraux  | 193 130 446,27          | 6 553 529,00          | 199 683 975,27          |
| 9305 - Gestion des fonds européens                             | 6 962 000,00            |                       | 6 962 000,00            |
| 931- Sécurité  | 1 250 000,00            |                       | 1 250 000,00            |
| 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 80 422 349,00           | 3 378 000,00          | 83 800 349,00           |
| 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | 90 194 325,00           | 2 411 899,00          | 92 606 224,00           |
| 934 - Santé et action sociale                                  | 356 683 977,00          | 2 788 539,00          | 359 472 516,00          |
| 9343 - APA   | 14 340 000,00           | 3 997 000,00          | 18 337 000,00           |
| 9344 - RSA   | 262 428 856,10          | 0,00                  | 262 428 856,10          |
| 935 - Aménagement des territoires et habitat                   | 67 913 326,00           | 1 122 000,00          | 69 035 326,00           |
| 936 - Action économique  | 52 398 500,29           |                       | 52 398 500,29           |
| 937 - Environnement  | 723 323 120,00          |                       | 723 323 120,00          |
| 938 - Transports   | 487 154 000,00          |                       | 487 154 000,00          |
| <b>Total crédits ventilés</b>                                  | <b>2 336 200 899,66</b> | <b>20 250 967,00</b>  | <b>2 356 451 866,66</b> |
| 940 - Impositions directes                                     | 3 574 588 743,00        | 33 539 243,00         | 3 608 127 986,00        |
| 941 - Autres impôts et taxes                                   | 2 525 413 137,09        | 0,00                  | 2 525 413 137,09        |
| 942 - Dotations et participations                              | 79 478 737,00           | 11 130 564,00         | 90 609 301,00           |
| 943 - Opérations financières                                   | 18 616 510,00           |                       | 18 616 510,00           |
| 944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus               | -                       | -                     | -                       |
| 945 - Provisions et autres opérations mixtes                   | -                       | -                     | -                       |
| <b>Total crédits non ventilés</b>                              | <b>6 198 097 127,09</b> | <b>44 669 807,00</b>  | <b>6 242 766 934,09</b> |
| <b>Total crédits réels</b>                                     | <b>8 534 298 026,75</b> | <b>64 920 774,00</b>  | <b>8 599 218 800,75</b> |
| 946 - Transferts entre les sections                            | 143 595 000,00          | 71 885 551,52         | 215 480 551,52          |
| 953 - Virement à la section d'investissement                   | -                       | -                     | -                       |
| <b>Total crédits d'ordre</b>                                   | <b>143 595 000,00</b>   | <b>71 885 551,52</b>  | <b>215 480 551,52</b>   |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                       | -                       | -                     | -                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>8 677 893 026,75</b> | <b>136 806 325,52</b> | <b>8 814 699 352,27</b> |

L'inscription de **136,8 M€** proposée au budget supplémentaire de 2020 résulte des mouvements suivants :

- + 64,9 M€ de crédits réels se décomposant en :
  - + 20,3 M€ de recettes ventilées par fonction ;
  - + 33,5 M€ de recettes d'impositions directes ;
  - + 11,1 M€ de dotations et participations.

S'agissant de crédits réels, ces trois inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- 71,9 M€ de crédits d'ordre correspondant à 68,6 M€ de loyers capitalisés supplémentaires transférés en section de fonctionnement et 3,3 M€ de reprise sur provisions.

## TITRE II - LES DEPENSES

### Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre chapitres depuis le vote du BP 2021.  
La décomposition en est la suivante :

|                      | Fonction          | Total des mouvements intervenus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 17 juin 2021 |
|----------------------|-------------------|--|
| 0                    | Services généraux | -5 000 000 €   |
| 7                    | Environnement     | +5 000 000 €   |
| <b>TOTAL GENERAL</b> |                   | <b>0</b>   |

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

| Chapitre fonctionnel   | Dépenses                |                           |                           |                       | Budget 2021 post BS     |
|--|-------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Budget primitif 2021    | Variation BS 2021         |                           |                       |                         |
|  |                         | BS hors restes à réaliser | Restes à réaliser de 2020 | Variation BS totale   |                         |
| 930 - Services généraux  | 830 827 458,08          | -30 851 995,00            | 6 347 333,38              | - 24 504 661,62       | 806 322 796,46          |
| 9305 - Gestion des fonds européens                             | 488 746,00              |                           |                           | -                     | 488 746,00              |
| 931 - Sécurité   | 409 692 995,00          | -9 500 000,00             | 944 181,61                | - 8 555 818,39        | 401 137 176,61          |
| 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 740 395 896,50          | 9 400 000,00              | 1 367 573,15              | 10 767 573,15         | 751 163 469,65          |
| 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs        | 567 031 439,00          | 1 816 000,00              | 1 194 480,27              | 3 010 480,27          | 570 041 919,27          |
| 934 - Santé et action sociale                                  | 1 730 517 615,00        | 10 390 806,00             | 3 934 089,14              | 14 324 895,14         | 1 744 842 510,14        |
| 9343 - APA   | 122 809 565,00          | 8 700 000,00              | 11 199,50                 | 8 711 199,50          | 131 520 764,50          |
| 9344 - RSA   | 434 414 303,00          | 32 800 000,00             | 382 425,95                | 33 182 425,95         | 467 596 728,95          |
| 935 - Aménagement des territoires et habitat                   | 254 391 633,00          |                           | 2 539 430,82              | 2 539 430,82          | 256 931 063,82          |
| 936 - Action économique  | 52 228 506,65           |                           | 205 551,16                | 205 551,16            | 52 434 057,81           |
| 937 - Environnement  | 671 409 531,00          | 1 000 000,00              | 1 192 921,00              | 2 192 921,00          | 673 602 452,00          |
| 938 - Transports   | 620 178 735,00          |                           | 2 170 143,81              | 2 170 143,81          | 622 348 878,81          |
| <b>Total crédits ventilés</b>                                  | <b>6 434 386 423,23</b> | <b>23 754 811,00</b>      | <b>20 289 329,79</b>      | <b>44 044 140,79</b>  | <b>6 478 430 564,02</b> |
| 940 - Impositions directes                                     | 1 337 124 728,00        | 14 121 847,44             | -                         | 14 121 847,44         | 1 351 246 575,44        |
| 941 - Autres impôts et taxes                                   | 234 794 819,09          | 15 572 362,18             | -                         | 15 572 362,18         | 250 367 181,27          |
| 942 - Dotations et participations                              | 47 757 047,00           | 18 034 409,11             | -                         | 18 034 409,11         | 65 791 456,11           |
| 943 - Opérations financières                                   | 147 401 720,00          |                           | -                         | -                     | 147 401 720,00          |
| 944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus               | 4 100 355,00            |                           |                           | -                     | 4 100 355,00            |
| 945 - Provisions et autres opérations mixtes                   | -                       | -                         |                           | -                     | -                       |
| <b>Total crédits non ventilés</b>                              | <b>1 771 178 669,09</b> | <b>47 728 618,73</b>      | <b>-</b>                  | <b>47 728 618,73</b>  | <b>1 818 907 287,82</b> |
| <b>Total crédits réels</b>                                     | <b>8 205 565 092,32</b> | <b>71 483 429,73</b>      | <b>20 289 329,79</b>      | <b>91 772 759,52</b>  | <b>8 297 337 851,84</b> |
| 946 - Transferts entre les sections                            | 462 100 000,00          | 8 067 544,25              | -                         | 8 067 544,25          | 470 167 544,25          |
| 953 - Virement à la section d'investissement                   | 10 227 934,43           | -4 987 172,97             | -                         | - 4 987 172,97        | 5 240 761,46            |
| <b>Total crédits d'ordre</b>                                   | <b>472 327 934,43</b>   | <b>3 080 371,28</b>       | <b>-</b>                  | <b>3 080 371,28</b>   | <b>475 408 305,71</b>   |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                       | -                       | 41 953 194,72             | -                         | 41 953 194,72         | 41 953 194,72           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>8 677 893 026,75</b> | <b>116 516 995,73</b>     | <b>20 289 329,79</b>      | <b>136 806 325,52</b> | <b>8 814 699 352,27</b> |

L'inscription de **136,8 M€** proposée au budget supplémentaire de 2021 résulte des mouvements suivants :

- 91,8 M€ de crédits réels se décomposant en :
  - + 44 M€ de dépenses ventilées par fonction, dont 20,3 M€ au titre des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2020 ;
  - + 47,7 M€ de dépenses de péréquation et de reversements fiscaux ;



S'agissant de crédits réels, ces deux inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- 42 M€ de résultat reporté de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 s'élève à **-42 M€**.

- 8,1 M€ de crédits d'ordre correspondant à des dotations aux provisions pour risques.
- -5 M€ d'autofinancement volontaire, conséquence de l'affectation de la reprise du résultat de fonctionnement au financement de dépenses nouvelles.